

**Arrêté relatif à la désignation des grands électeurs pour l'élection des représentants des étudiants au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

**Le Président de l'Université Paris Nanterre,**

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D.232-2 à D.232-13 ;

**Vu** l'arrêté ministériel MENS1504172A du 18 février 2015 relatif à la commission nationale pour les élections des représentants des personnels et des étudiants du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;

**Vu** l'arrêté ministériel ESRS2305210A du 24 février 2023 pris en application de l'article D.232-4 du code de l'éducation pour la désignation des représentants des étudiants au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;

**Vu** l'arrêté ministériel ESRS2305226A du 24 février 2023 fixant les modalités d'organisation de l'élection au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

**Vu** l'arrêté ESRS2308282A du 03 avril 2023 portant modification de l'arrêté du 24 février 2023 pris en application de l'article D. 232-4 du code de l'éducation pour la désignation des représentants des étudiants au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**Vu** la circulaire du 06 mars 2023 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche relative à l'élection des représentants des étudiants des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) ;

**ARRÊTE**

**Article 1 : Désignation des grands électeurs de l'Université Paris Nanterre**

Pour l'Université Paris Nanterre, sont grands électeurs :

1. Les représentants usagers titulaires du Conseil d'Administration (6 élus) ;
2. Les représentants usagers suppléants du Conseil d'Administration (6 élus) ;
3. Les représentants usagers titulaires de la Commission de la Recherche (4 élus) du Conseil Académique ;
4. Les étudiants et étudiantes membres titulaires de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (16 élus) du Conseil Académique.

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>			
<b>Élus</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Qualité</b>
1	BARBAGLI	Luca	Titulaire CA
2	BURGAUD	Ansel	Titulaire CA
3	GÜET	Salomé	Titulaire CA
4	BEN-SAID EHCHEGDALI	Youssef	Titulaire CA
5	PERROTEL	Enéa	Titulaire CA
6	BILLARD	Florian	Titulaire CA
7	PREVOST	Florent	Suppléant CA
8	SURKINDAEVA	Aminat	Suppléant CA
9	MUSTO	Mickaël	Suppléant CA
10	LE BOULCH	Camille	Suppléant CA
11	ALI	Fouraha	Suppléant CA
12	PAIRAULT	Jeanne	Suppléant CA

<b>COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE</b>			
<b>Élus</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Qualité</b>
1	PIRON-PALLISER	Barthélémy	Titulaire
2	MOREAU	Coppélia	Titulaire
3	DELPRAT	Arthur	Titulaire
4	GAI DOT	Héloïse	Titulaire
5	BEN HAMOUDA	Sélim	Titulaire
6	BOUSSAD	Samy	Titulaire
7	HARO	Krista	Titulaire
8	SZOLOSSI	Coralie	Titulaire
9	BONNIER	Pierre	Titulaire
10	EPITER	Florian	Titulaire
11	MINOO	Dana	Titulaire
12	CHAHWAN	Éliès	Titulaire
13	NICOLINO	Yuna	Titulaire
14	HALPHEN	Élie	Titulaire
15	KERROS	Margaux	Titulaire
16	PAUTE	Stanislas	Titulaire

<b>COMMISSION DE LA RECHERCHE</b>			
<b>Élus</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Qualité</b>
1	AUBREE	Virginie	Titulaire
2	FAVENNEC	Envel	Titulaire
3	HULOT	Magali	Titulaire
4	BENRAHOU	Yanisse	Titulaire

## Article 2 : Désignation des grands électeurs complémentaires de l'Université Paris Nanterre

Chaque représentant usager titulaire du Conseil d'Administration désigne un grand électeur complémentaire parmi les représentants usagers suppléants de la Commission de la Recherche ou de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire.

Ont été désignés par les représentants usagers titulaires du Conseil d'Administration :

<b>GRANDS ÉLECTEURS COMPLÉMENTAIRES</b>			
<b>Élus</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Qualité</b>
1	BIDEAULT	Elsa	Suppléant CFVU
2	DUHAMEL	Matisse	Suppléant CFVU
3	GOURIOU	Ella	Suppléant CFVU
4	SAYAGH	Louis	Suppléant CFVU
5	<i>Absence de désignation</i>	<i>Absence de désignation</i>	Suppléant CFVU
6	<i>Absence de désignation</i>	<i>Absence de désignation</i>	Suppléant CFVU

## Article 3 : Exécution

La Directrice Générale des Services et les Directeurs Généraux Adjointes des Services sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur les sites Internet et Intranet de l'université et affiché au RDC du bâtiment Pierre GRAPPIN (vitrine des affaires institutionnelles), tenant lieu de liste définitive des grands électeurs de l'Université Paris Nanterre.

Fait à Nanterre, le 04 mai 2023

Le Président,

Philippe GERVAIS-LAMBONY

